

BULLETIN ASSOCIATIF N° 5**OCTOBRE 2016**

Ces derniers mois, nous avons travaillé sur le recrutement de deux Chefs de service, pour l'internat de Villeneuve de Berg et pour les services extérieurs d'Aubenas suite au départ de GENEVIÈVE GRAZIANI. Bienvenue aux deux Nicolas qui assureront la conduite des équipes d'internat de Meysse (Nicolas PARIS) et de Villeneuve de Berg (Nicolas COMBAZ), Anne Marie JOBERT accompagnant maintenant les équipes d'Aubenas. Notre institution a été bousculée par la décision départementale de supprimer la référence ASE pour les enfants placés dans nos internats (nous en reparlons dans ce bulletin). Dans ces prochains mois nous aurons à préparer le recrutement du successeur de notre directeur qui prendra sa retraite en juin 2017. Nous continuons la refonte du site internet de l'association pour janvier 2017. Nos objectifs pour cette année prochaine sont l'approfondissement des outils de gouvernance : Projet d'établissement, les délégations diverses qui régissent le fonctionnement Association/direction. Nous restons à l'écoute de toutes vos remarques ou suggestions pour cet outil de liaison utile à tous. Toute contribution sera la bienvenue.

*Le bureau de l'association***L'INAUGURATION DE LA VILLA JEUNES à MEYSSE**

Ce 30 Septembre 2016, nous avons inauguré la nouvelle villa des jeunes à Meysse. Pendant cette année de travaux le groupe a été hébergé dans une maison rue des Aubrillons. Ce fut un moment important avec la présence des autorités de tarification et de nombreux partenaires avec qui nous



travaillons tous les jours. L'association tient à remercier l'ensemble des équipes professionnelles qui ont exécuté ces travaux, l'équipe de la villa dans son ensemble qui a subi les contraintes de ce déménagement forcé et nos autorités qui nous ont soutenus dans ce projet important.

NOS CHANTIERS

L'association s'est engagée dans le chantier suivant, celui de la rénovation de la chapelle de Villeneuve de Berg. Le but est de disposer d'un outil utile et nécessaire pour de grandes assemblées que ce soit pour notre institution ou pour l'ouvrir à l'extérieur. Ce chantier sera financé en partie par l'appel au mécénat (appel à ceux qui auraient des contacts ou du réseau....).

LE DÉ - RÉFÉRENCIEMENT

Le déréférencement, qu'es a co ?

Avant le 1^{er} novembre 2016: Pour les enfants accueillis à l'internat, le juge pour Enfants prenait, dans la plupart des cas, une décision de placement au Conseil Départemental et donc à L' A.S.E. (Aide Sociale à l'Enfance). Celle-ci nous confiait ensuite l'enfant en désignant un référent-travailleur social du secteur géographique de la famille.

Après le 1^{er} novembre 2016 : Les enfants accueillis dans nos internats feront l'objet d'un placement direct sans intervention autre qu'administrative de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Quels sont les effets ?

C'est la disparition du tiers que constituait le travailleur social de terrain. Il faisait le lien avec la famille, planifiait et participait aux rencontres entre l'équipe éducative, l'enfant et sa famille. C'est maintenant les équipes d'internat qui seront chargés de cette mission qui incombait à l'ASE et gèreront directement avec le magistrat les évolutions de la prise en charge, notamment les périodes les plus difficiles, les crises qui traversent parfois le quotidien des internats.

Comment l'analyser ?

D'un point de vue politique : c'est l'effet domino. L'état diminue sa contribution aux dépenses du département tout en augmentant les missions (ex : les Mineurs non accompagnés). Le département réduit sa participation au financement de la protection de l'enfance et transfère aux établissements des charges supplémentaires.

D'un point de vue éthique : C'est le dé-tricotage d'un des trois principes fondamentaux mis en avant dans le schéma départemental : la solidarité, **la proximité** et l'innovation, principes que notre association partage. C'est un retour en arrière dans le choix qui avait été fait du soutien à la parentalité.

D'un point de vue technique : Comment imaginer que nous pourrions faire en plus ce travail sans aucun moyen supplémentaire ?

Que faire ?

L'association a exprimé clairement son opposition et ses réticences à cette évolution auprès du directeur Enfance Santé Famille ainsi qu'auprès de la magistrature qui, comme nous, subit cet appauvrissement de la qualité de la prise en charge des enfants en difficulté et de leur famille.

L'association a donc décidé, à l'occasion de la procédure du budget prévisionnel de 2017, de chiffrer et de demander la prise en compte de ce travail supplémentaire par la création d'emploi sur les internats (0,5 ETP par internat)

Au final...

Quelle que soit la décision de nos autorités de tarification, nous aurons à cœur, parce que c'est notre métier et que ce sont nos valeurs, d'accompagner au mieux ce « projet pour l'enfant » que la loi de mars 2016 attend de nous et de maintenir ce lien fondamental avec sa famille.